

À VITRY-AUX-LOGES ET FAY-AUX-LOGES, DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES

Les deux gymnases inaugurés



À Vitry-aux-Loges, une salle pour le club de muay-thaï a été créée dans le gymnase.

Samedi, le président de la communauté de communes des Loges, Jean-Pierre Garnier avait convié le secrétaire général adjoint de la préfecture, Ludovic Pierrat, les élus, le sénateur Jean-Pierre Sueur et les représentants d'associations sportives pour deux inaugurations de bâtiments : à Vitry-aux-Loges et Fay-aux-Loges.

■ **À Vitry-aux-Loges.** Le gymnase construit par la commune en 1980 a été cédé à la communauté de communes des loges : un

rappel historique par le maire, Jean-Claude Nainzondard, a permis de voir l'évolution des activités sportives dans ce village. Ce gymnase sur le secteur Nord de la C.C.L. a fait l'objet d'une réhabilitation complète (isolation extérieure, chauffage, électricité, ventilation, vestiaires, sanitaires...) pour un montant de 840.000 €, dont 130.000 € de subventions de l'État via la dotation de soutien à l'investissement local. Cet équipement est ouvert aux associations et aux scolai-

res et permet la pratique de plusieurs sports : muay-thaï, gymnastique, tennis et basket-ball.

■ **À Fay-aux-Loges.** La salle de sports a été construite à proximité des infrastructures communales sportives et scolaire, sur un terrain mis à la disposition par la commune, en entrée de village ; Son bâti a une architecture contemporaine mêlant la rondeur de sa toiture en zinc et sa façade imposante brisée par ce vitrage multicolore. Le maire Frédéric Mura, en voyant l'esthétisme de ce bâtiment a fait une



À Fay-aux-Loges, ce grand et beau bâtiment a fait l'objet de critiques, pour les installations.

comparaison avec l'opéra de Sydney, lors de cette inauguration.

L'intérieur est tout autre : destiné au tennis, il peut recevoir les clubs de basket-ball, le handball, compte aussi une salle de danse et de gymnastique. Les scolaires sont également invités à pratiquer leurs activités. Coût de cet ensemble 2,7 millions d'euros Ht. avec une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux d'un montant de 200.000 €.



À Fay-aux-Loges, la coupure du ruban pour ce bâtiment flambant neuf.